

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 27 mars 2025

Date d'affichage 27 mars 2025

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 19 + 10 procurations

votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

Le NEUF AVRIL à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moricette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Éric PAPILLON, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

| | |
|----------------------|---|
| Mme Sylvie SEQUEIRA | (Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT) |
| M. Gaëtan THOMAS | (Pouvoir donné à Mme Bénédicte MARCHAIS) |
| M. Nicolas CHABLE | (Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL) |
| M. Thierry BODIN | (Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE) |
| M. Emmanuel VIGNERON | (Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON) |
| Mme Marie DENONELLE | (Pouvoir donné à Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN) |
| M. Nicolas GUILLARD | (Pouvoir donné à M. Didier REVEAU) |
| Mme Audrey MAMONTEIL | (Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL) |
| Mme Sophie DOLLON | (Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI) |
| M. Franck POTAUFEUX | (Pouvoir donné à M. Dominique MORANCE) |

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Christiane VAN RYSSEL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA VILLE ET LA SCENE FERTOISE

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport du Maire ;

Considérant que de par ses statuts, « La Scène Fertoise » a pour objet de mettre en œuvre la saison culturelle de la ville de La Ferté-Bernard ainsi que d'assurer la gestion de toutes les activités artistiques et musicales de l'ESCAL.

Considérant que pour lui permettre d'assurer pleinement ses missions, la Ville attribue à « La Scène Fertoise » une subvention annuelle dite d'exploitation.

Considérant que dans le respect de l'autonomie de « La Scène Fertoise » et dans l'intérêt d'une bonne organisation des services, la ville de La Ferté-Bernard s'engage toutefois à apporter à « La Scène Fertoise » et pour certaines fonctions de celle-ci son soutien et son expertise.

Considérant que dans ce contexte, il est apparu nécessaire de clarifier et de formaliser dans une convention les missions de « La Scène Fertoise », l'affectation des coûts, des recettes et des participations mais également de mentionner les liens existants entre celle-ci et la ville de La Ferté-Bernard.

Considérant que « La Scène Fertoise » s'engage ainsi à présenter chaque année un document présentant le bilan financier de la période écoulée et une évaluation précise de la subvention d'exploitation pour l'année en cours. Ces éléments serviront à projeter le budget de l'année suivante et permettront de définir les orientations stratégiques de l'établissement, ainsi que les moyens nécessaires à la mise en œuvre des actions.

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le bilan financier de la « La Scène Fertoise » pour l'année 2024 ;
- **VALIDE** le principe de la convention proposée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à signer tous documents relatifs à cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

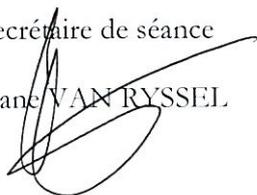
Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

La Secrétaire de séance

Christiane VAN RYSSEL



Pour Copie conforme

